



humains • engagés • responsables

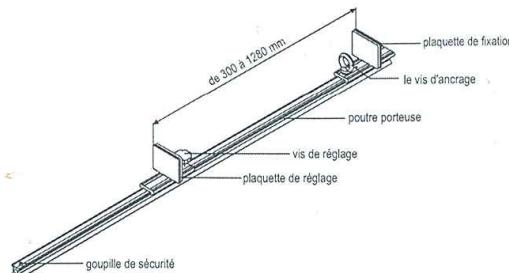
FICHE METHODE SYSTEME D'ANCRAGE

Page 1 sur 1

Version 2 du
31/03/2022

FMo45

MODE OPERATOIRE

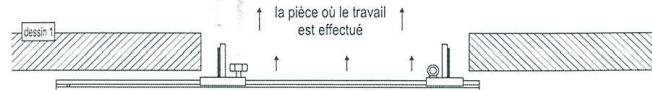


Le système d'ancrage est un élément de l'équipement de protection contre la chute d'une hauteur conformément à la norme EN 795 classe B et constitue un dispositif d'ancrage mobile. Le système d'ancrage doit être utilisé avec l'équipement individuel de protection contre la chute d'une hauteur. Le système d'ancrage peut être utilisé dans les baies (de fenêtre ou de porte) de largeur de 300 à 1280 mm. Le système d'ancrage peut constituer une protection pour une personne au maximum.

1 Préparation pour la sécurité lors d'un nettoyage de vitres en hauteur ou dans une zone à risque de chute

LE MONTAGE DU SYSTEME D'ANCRAGE - le système d'ancrage doit être installé dans une baie de fenêtre ou de porte stable d'une résistance statique d'au moins 10 KN. Le système d'ancrage doit être monté en position horizontale sur le sol à l'intérieur de la baie. Il est interdit d'installer le système d'ancrage en position verticale.

1. Il faut placer le système d'ancrage dans la baie par terre ou sur l'appui. Le système d'ancrage doit être placé à l'extérieur de la pièce où le travail est effectué. Les vis d'ancrage doivent être orientées vers les travailleurs - dessin 1



2. Il faut s'assurer que le système d'ancrage est placé horizontalement et qu'il adhère parfaitement au mur. Il faut pousser le système d'ancrage en appuyant la plaque de fixation contre la surface latérale de la baie -dessin 2



3. Il faut pousser la plaque de réglage vers la surface latérale opposée de la baie. Appuyer la plaque de réglage contre la surface latérale de la baie par le serrage de la vis de réglage dessin 3. La forme et la structure de la baie où est fixé le système d'ancrage ne peuvent pas permettre un détachement automatique du système.

